

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017

Délibération n° 2017-07-33

*Modifie la délibération du conseil communautaire n° 2017-03-05
Accordant délégation de pouvoirs du conseil à Madame la Présidente*

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Conseillers titulaires : 26 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 9 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,

Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Objet : FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-07-33 visant à modifier la délibération n°2017-03-05 relative aux délégations de pouvoir confiées à la Présidente par le Conseil Communautaire

Vu le CGCT,

Vu la réforme du code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-03-05 accordant délégation de pouvoirs du conseil à Madame la Présidente,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-04-21 portant sur le vote des budgets de la CDC,

Considérant que la Présidente est autorisée pour la durée de son mandat, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, d'un **montant inférieur à 25 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une **augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Considérant que pour une simplification des démarches administratives, au vu des projets inscrits aux budgets de la communauté de communes, il convient de modifier la délibération du conseil communautaire n° 2017-03-05 Accordant délégation de pouvoirs du conseil à Madame la Présidente pour :

« Autoriser la présidente, pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Cette proposition a été analysée par la commission Finances – Administration Générale du 20 juin 2017.

La Présidente propose de prendre une délibération selon les termes exposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE MODIFIER comme suit la délibération du conseil communautaire n° 2017-03-05 Accordant délégation de pouvoirs du conseil à Madame la Présidente pour :

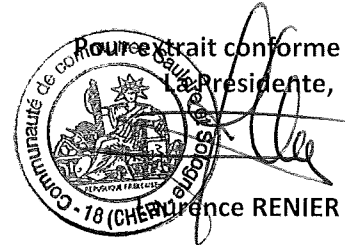
« Autoriser la Présidente, pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzou le 5 juillet 2017
Et
Publication ou Notification du 5 juillet 2017*

Reçu en copie
Présidente,
Préfecture RENIER

The image shows a circular official seal of the 'Communauté de communes de la Vallée de la Sèvre' with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. To the right of the seal, the text 'Reçu en copie', 'Présidente,', and 'Préfecture RENIER' is printed.

Acte à classer

2017-07-33

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-05T11-11-43.01 (MI206570386)

Identifiant unique de l'acte :

018-200000933-20170703-2017-07-33-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Finances Développement économique : délégation de pouvoir
confier à la présidente

Date de décision : 03/07/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur : 018-200000933-20170320-2017-03-05-DE

Acte :

délibération 17-07-33- FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- modif délib délégation pvs pdte.PDF

Classer

Annuler

Préparé Date 05/07/17 à 11:11

Par ANCEAU Amandine

Transmis Date 05/07/17 à 11:11

Par ANCEAU Amandine

Accusé de réception Date 05/07/17 à 11:18